

CONTACT AVEC LES MÉDIAS : press@worldjusticeproject.org

Haïti se classe 139^e sur 142 dans le World Justice Project Rule of Law Index

- Le *WJP Rule of Law Index*[®] 2024 révèle que l'état de droit a reculé dans le monde pour la 7^e année consécutive.
- La lutte contre la corruption progresse
- Le score d'Haïti a diminué et le pays se classe 31^e sur 32 au niveau régional.

WASHINGTON (23 octobre 2024) - Pour la septième année consécutive, l'état de droit s'est érodé dans une majorité de pays, selon le [World Justice Project \(WJP\) Rule of Law Index 2024](#).

Au cours de l'année écoulée, l'état de droit a reculé dans 57 % des pays étudiés, dont Haïti.

Le score global d'Haïti en matière d'état de droit a diminué de 2,6 % dans l'indice de cette année. Il se classe 139^e sur 142 pays dans le monde.

Au niveau régional, Haïti se classe 31^e sur 32 pays d'Amérique latine et des Caraïbes*. Le pays le plus performant de la région est l'Uruguay (24^e sur 142 au niveau mondial), suivi du Costa Rica et de la Barbade. Les trois pays les moins performants de la région sont le Nicaragua, Haïti et le Venezuela (142^e rang mondial).

Au cours de l'année écoulée, 20 pays sur 32 ont reculé en Amérique latine et dans les Caraïbes. Sur ces 20 pays, 13 avaient également reculé l'année précédente.

Parmi les pays à revenu moyen inférieur, Haïti se classe 37^e sur 38.**

Haïti et les tendances mondiales

Depuis 2016, une récession mondiale de l'état de droit a touché 77 % des pays étudiés.

À l'échelle mondiale, les baisses sont en grande partie dues à des tendances autoritaires. Entre 2016 et 2024, le facteur de l'indice mesurant les droits fondamentaux a diminué dans 81 % des pays.

Au cours des sept dernières années, les scores de l'indice des contraintes sur les pouvoirs du gouvernement ont baissé dans 77% des pays. L'indice montre que, dans le monde entier, les assemblées législatives, les systèmes judiciaires et la société civile, y compris les médias, ont tous perdu du terrain en ce qui concerne le contrôle du pouvoir exécutif.

Alors que ces tendances autoritaires et d'autres avaient légèrement ralenti l'année dernière, elles se sont amplifiées en 2024. Haïti ne fait pas partie des 63% de pays où les droits fondamentaux ont diminué au cours de l'année écoulée. Haïti fait partie des 59% de pays où les contraintes sur les pouvoirs du gouvernement ont diminué au cours de l'année écoulée.

Malgré ce recul global, une plus petite majorité de pays a connu un recul global de l'état de droit cette année (57 %) par rapport aux deux années précédentes (59 % et 61 %).

L'une des raisons est que des progrès ont été réalisés au niveau mondial dans la lutte contre la corruption entre 2023 et 2024. Cette année, 59 % des pays ont vu leur score à l'indice d'absence de corruption s'améliorer, mais pas Haïti.

"Après des années de recul de l'état de droit, il peut être facile de se concentrer sur les aspects négatifs. Mais cela reviendrait à ignorer les réalisations en matière de lutte contre la corruption et les efforts considérables déployés pour améliorer les systèmes judiciaires dans le monde entier", a déclaré **William H. Neukom, cofondateur et président de la WJP**. "Nous devons redoubler d'efforts pour étendre ces progrès de l'état de droit dans tous les domaines.

Classement mondial

Au niveau mondial, le pays le mieux classé dans le 2024 *WJP Rule of Law Index* est le Danemark, suivi de la Norvège, de la Finlande, de la Suède et de l'Allemagne. Le pays le moins bien classé est le Venezuela, suivi du Cambodge, de l'Afghanistan, d'Haïti et du Myanmar.

Classement d'Haïti dans le WJP Rule of Law Index

Score global rang mondial : 139 / 142

Score global rang régional : 31 / 32

Classement des facteurs :

FACTEUR	CLASSEMENT MONDIAL	RANG RÉGIONAL *	RANG DE REVENU**
Contraintes sur les pouvoirs du gouvernement	124/142	29/32	30/38
Absence de corruption	139/142	31/32	36/38
Gouvernement ouvert	129/142	30/32	30/38
Droits fondamentaux	114/142	29/32	22/38
Ordre et sécurité	137/142	32/32	36/38
Application de la réglementation	140/142	31/32	37/38
Justice civile	136/142	29/32	34/38
Justice pénale	136/142	28/32	34/38

(1 est le meilleur dans le classement du WJP Rule of Law Index)

Pour connaître les performances d'Haïti dans les 44 sous-facteurs mesurés par l'indice, consultez le site : www.worldjusticeproject.org/rule-of-law-index/country/2024/Haiti

Pour consulter le classement complet et les conclusions du 2024 World Justice Project (WJP) Rule of Law Index, rendez-vous à l'adresse suivante : www.worldjusticeproject.org/rule-of-law-index/.

###

- Vous trouverez [ici](#) le communiqué de presse global et les 142 communiqués de presse par région.
- Accédez au 2024 WJP Rule of Law Index complet et à la brochure "Insights" [ici](#).
- Voir les graphiques (classements régionaux, classements mondiaux et cartes comparatives) [ici](#).

CONTACT AVEC LES MÉDIAS ET DEMANDES D'INTERVIEW :

press@worldjusticeproject.org

À PROPOS DE LE WJP RULE OF LAW INDEX :

Le [World Justice Project \(WJP\) Rule of Law Index®](#) est la première source mondiale de données originales et indépendantes sur l'état de droit. Couvrant désormais 142 pays et juridictions, l'indice s'appuie sur plus de 214 000 enquêtes auprès des ménages et 3 500 enquêtes auprès d'experts juridiques pour mesurer la manière dont l'état de droit est vécu et perçu dans le monde

entier. Publié chaque année depuis 2009 et soumis à une méthodologie rigoureuse, l'indice est utilisé par les gouvernements, les organisations multilatérales, les entreprises, les universités, les médias et les organisations de la société civile du monde entier pour évaluer et combler les lacunes de l'état de droit.

SUR LE WORLD JUSTICE PROJECT :

Le World Justice Project (WJP) est une organisation indépendante, non partisane et multidisciplinaire qui s'efforce de créer des connaissances, de sensibiliser et de stimuler l'action pour faire progresser l'état de droit dans le monde entier.

Un état de droit efficace réduit la corruption, lutte contre la pauvreté et la maladie et protège les personnes contre les injustices, grandes et petites. Il sous-tend le développement, un gouvernement responsable et le respect des droits fondamentaux, et constitue le fondement des communautés de justice, de santé, d'opportunités et de paix.

Le World Justice Project définit l'état de droit comme un système durable de lois, d'institutions, de normes et d'engagements communautaires qui garantit la responsabilité, des lois justes, un gouvernement ouvert et une justice accessible. Pour en savoir plus sur ces quatre principes universels et sur notre travail : www.worldjusticeproject.org.

*Pays et juridictions mesurés dans la région Amérique latine et Caraïbes : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Dominique, République dominicaine, Équateur, El Salvador, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Venezuela.

**Pays et juridictions à revenu moyen inférieur : Algérie, Angola, Bangladesh, Bénin, Bolivie, Cambodge, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Ghana, Guinée, Haïti, Honduras, Inde, Iran, Jordanie, Kenya, Kirghizstan, Liban, Mauritanie, Mongolie, Maroc, Myanmar, Népal, Nicaragua, Nigeria, Pakistan, Philippines, République du Congo, Sénégal, Sri Lanka, Tanzanie, Tunisie, Ukraine, Ouzbékistan, Vietnam, Zambie, Zimbabwe.